



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le onze juillet, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges se sont réunis en conseil communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	commune	nom	prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	présent
8	AURIGNAC	FLAMBEAUX	Emilie	présente
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	présent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	présent / sortie après le vote du 14 ^{ème} VP donne procuration à Mr Ferrère
14	BOISSEDE	FRECHOU	Alain	présent
15	BORDES DE RIVIERE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	présente / sortie après le vote de la Présidente donne procuration à Mme Vouigny
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	présent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	présente / sortie après le vote du 10 ^{ème} VP donne procuration à Mr A. Boubee
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	suppléé par D. Lapuyade
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	présent / sortie après le vote du 14 ^{ème} VP donne procuration à Mr JM. Losego
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	présent
23	CASSAGNABERE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	présent
24	CASTELGAILLARD	LARRIERU	Christiane	présente
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	présent
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	présente
27	CAZARIL-TAMBOURES	LEFRANC	Gérard	procurateur à Mme C. Santamaria
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	présente
34	EOUX	REY	Monique	présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	présent / sortie après le vote du 14 ^{ème} VP donne procuration à Mr Sioutac
36	ESPARRON	MASSARIN	André	présent
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	présente
40	FRONTIGNAN-SAVES	SALLES	Thierry	présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	suppléé par Mr G. Franco sortie définitive après le vote du 14 ^{ème} VP
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	présent
46	LABASTIDE-PAUMES	BRUMAS	Catherine	présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	présent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	présente / sortie après le vote du 10 ^{ème} VP donne procuration à Mr Davand
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	présente / sortie après le vote du 10 ^{ème} VP donne procuration à Mme Nadalet
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	présente
62	L'ISLE EN DODON	LE ROUX DE BRETAGNE	Loïc	présent / sortie après le vote de la Présidente donne procuration à Mme Laurenties-Barrere
63	LODES	BERREBI	Véronique	présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	procuration à Mme V. Nicolas
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	présent / sortie après le vote du 14 ^{ème} VP donne procuration à Mme M. Toulon
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	présente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	présent / sortie après le vote du 13 ^{ème} VP donne procuration à Mr V. Biason
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	présent / sortie après le vote du 14 ^{ème} VP donne procuration à Mr R. Farre
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	présent
76	MONTREJEAU	MIQUEL	Eric	présent
77	MONTREJEAU	DUMOULIN	Maryse	présente
78	MONTREJEAU	BRILLAUD	Philippe	présent
79	MONTREJEAU	TARISSAN	Martine	présente
80	MONTREJEAU	CAPOMASI	Michel	procuration à Mr E. Miquel
81	NENIGAN	CRESPIN	Damien	présent / sortie après le vote de la Présidente donne procuration à Mr M. Solle
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	présent

83	PEGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	présent / sortie après le vote des membres du bureau
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	présent / sortie après le vote du 9 ^{ème} VP donne procuration à Mme L. Vigneaux
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	présent
89	REGADES	GASTO	Marlène	présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	présent
94	SAINT-FERREOL	BOUAS	Thierry	présent / sortie après le vote du 14 ^{ème} VP
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO-OUSTRIC	Magali	présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	présent
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	présente / sortie après le vote du 14 ^{ème} VP donne procuration à Mme B. Malet
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	procuration à Mme I. Raulet
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	présente
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	présent
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	présente
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	procuration à Mr JY. Duclos / arrivée après le vote du 4 ^{ème} VP (annulation procuration)
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	présente
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	procuration à Mr JF. Agnès
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	présente
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	procuration à Mr JL. Souyri
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	procuration à Mr J. Guillermin
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	présent / sortie après le vote du 14 ^{ème} VP donne procuration à Mme A. Fauvernier
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	présent
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	présent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	présente
125	SAINT-PE-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	présent / sortie après le vote du 10 ^{ème} VP donne procuration à Mr J. Adoue
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	présente
127	SALHERM	de GAULEJAC	Michel	présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	présent
129	SAMOUEILLAN	DANGLA	Jean-Paul	présent
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	présente
132	SAUX ET POMAREDE	SANSONETTO	Evelyne	présente
133	SAVARTHES	GILLY	Martine	présente / sortie après le vote du 8 ^{ème} VP donne procuration à Mme E. Sansonetto
134	SEDEILHAC	CASTERAN	Philippe	présent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	présent

136	VALENTINE	NADALET	Marie	présente
137	VILLENEUVE DE RIVIERE	SUBRA	Emilie	présente
138	VILLENEUVE DE RIVIERE	HERY	Patrick	présent
139	VILLENEUVE DE RIVIERE	VERDIER	Nadine	présente
140	VILLENEUVE-LECUSSAN	BATMALE	Lionel	présent

Secrétaire de séance : Emilie SUBRA

**La séance est ouverte à 9h00 par Monsieur Loïc LE ROUX de BRETAGNE
Président sortant**

« Bienvenue à toutes et à tous pour ce premier conseil communautaire de la mandature qui va voir se dérouler l'élection de l'exécutif de notre Communauté de Communes et bienvenue en particulier aux nouveaux élus qui vont découvrir le travail au sein de cette assemblée communautaire. Avant de procéder à l'installation du conseil communautaire, je voudrais vous dire, très rapidement, quelques mots, en ma qualité de président sortant. Vous dire, avant toute chose, merci. Merci pour le chemin parcouru à vos côtés durant ces trois années de mandat qui ont été extrêmement denses et extrêmement riches. Merci aussi aux agents pour leur engagement. Le défi était de taille et je crois que nous n'avons pas à rougir de travail accompli. Il a fallu tout construire. On est venu me chercher et j'ai essuyé les plâtres. J'ai su œuvrer, avec vous tous, pour mettre cette intercommunalité sur de bons rails. J'émet ici le souhait que le travail initié puisse perdurer, dans le souci constant du service public, du développement et du dynamisme de ce territoire. Et en ma qualité de président sortant je vous demande de réfléchir à ne pas mettre tous nos œufs dans un même panier. Cette Assemblée est un lieu où la démocratie et le débat d'idées doivent primer sur toute autre considération. C'est dans tous les cas le combat que j'ai toujours mené. Mais il y a toujours un mais... Sachez que j'ai décidé de ne pas présenter ma candidature au poste de président. En effet il me semble incompatible de continuer à travailler avec des vice-présidents qui se sont détournés de mon action et qui me poussent vers la sortie sans ménagement. Je vous remercie de votre attention ».

Dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons et compte tenu des risques sanitaires liés à l'épidémie de covid-19, cette première séance du conseil communautaire à la suite du renouvellement des conseils municipaux se tient en application :

- de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

- de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

- de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires.

La convocation à cette séance a été adressée le 06 juillet 2020. 136 conseillers communautaires l'ont reçue par voie dématérialisée et par voie postale, 4 d'entre eux par voie postale uniquement.

Pour une meilleure information des conseillers municipaux, conformément à la loi Engagement et Proximité n°2019-1461 du 27 décembre 2019, les conseillers municipaux non membres du conseil communautaire ont reçu une copie dématérialisée de la convocation le 06 juillet 2020 ainsi que les 104 mairies des communes membres.

La convocation a été affichée le 06 juillet 2020 au siège social de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges, sur les sites et publiée sur le site internet ainsi que sur la page facebook de la Communauté de Communes.

Je précise que l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié par l'article 3 de la loi 2020-760 du 22 juin 2020 fixe le quorum au tiers des membres présents.

Je vais maintenant procéder à l'installation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges, suivant l'ordre alphabétique des communes.

Je vous rappelle que le Conseil Communautaire est composé de 140 conseillers communautaires, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2019-268 en date du 03 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires.

Ont été élus conseillers communautaires titulaires :

Pour la commune d'AGASSAC,
Serge ANE

Pour la commune d'ALAN,
Francis BEAUSOR

Pour la commune d'AMBAX,
Daniel MIQUEL

Pour la commune d'ANAN,
Laurent BRIOL

Pour la commune d'ASPRET-SARRAT,
Claude ABADIE

Pour la commune d'AULON,
Jean-Claude DURROUX

Pour la commune d'AURIGNAC,
Jean-Michel LOSEGO
Emilie FLAMBEAUX

Pour la commune d'AUSSON,
Yves-Pierre BARRAU

Pour la commune de BACHAS,
Bouziane BRINI

Pour la commune de BALESTA,
Jean-Charles DASQUE

Pour la commune de BENQUE,
Jean-Claude LASSERRE

Pour la commune de BLAJAN,
Jean-Bernard CASTEX

Pour la commune de BOISSEDE,
Alain FRECHOU

Pour la commune de BORDES DE RIVIERE
Geneviève CAPERAN-LORENZI

Pour la commune de BOUDRAC
Gilles CLARENS

Pour la commune de BOULOGNE SUR GESSE
Alain BOUBEE

Fabienne CAUBET
Jérôme ADOUE

Pour la commune de BOUSSAN
Patrick BOUBE

Pour la commune de BOUZIN
Alain PASSAMENT

Pour la commune de CARDEILHAC
Raymond BOYER

Pour la commune de CASSAGNABERE-TOURNAS
Philippe VIGNES

Pour la commune de CASTELGAILLARD
Christiane LARRIEU

Pour la commune de CASTERA-VIGNOLLES
Thierry POUZOL

Pour la commune de CAZAC
Françoise PRIAULT

Pour la commune de CAZARIL-TAMBOURES
Gérard LEFRANC

Pour la commune de CAZENEUVE-MONTAUT
Christian TESSER

Pour la commune de CHARLAS
Jean-Pierre DUCLOS

Pour la commune de CIADOUX
Thierry TOUBERT

Pour la commune de CLARAC
Jean-Paul MANENT-MANENT

Pour la commune de COUEILLES
Bernard FABARON

Pour la commune de CUGURON
Christine SANTAMARIA

Pour la commune d'EOUX
Monique REY

Pour la commune d'ESCANECRABE
Jean-Claude ARSEGUET

Pour la commune d'ESPARRON
André MASSARIN

Pour la commune d'ESTANCARBON
Daniel SOUPENE

Pour la commune de FABAS

Gérald DAMIENS

Pour la commune de FRANQUEVIELLE

Virginie NICOLAS

Pour la commune de FRONTIGNAN-SAVES

Thierry SALLES

Pour la commune de GENSAC DE BOULOGNE

Daniel SABATHE

Pour la commune de GOUDEX

Laurent MANAVIT

Pour la commune de LABARTHE-INARD

Jacques ALBENQUE

Pour la commune de LABARTHE-RIVIERE

Claire VOUGNY

Sébastien DAVAND

Pour la commune de LABASTIDE-PAUMES

Catherine BRUMAS

Pour la commune de LALOURET-LAFFITEAU

Jean-Claude LAFFORGUE

Pour la commune de LANDORTHE

Lucienne CORTINAS

Jacqueline RAMOS

Pour la commune de LARCAN

Henri FOURMENT

Pour la commune de LARROQUE

Jean-Louis RENON

Pour la commune de LATOUE

Pierre BOSC

Pour la commune du CUING

David DUPUY

Pour la commune de LECUSSAN

Bernard MALET

Pour la commune des TOURREILLES

Denis SARRAQUIGNE

Pour la commune de LESPITEAU

Michel AUBERDIAC

Pour la commune de LESPUGUE

Jean-François FOIX

Pour la commune de LIEOUX

Alain BARUTAUT

Pour la commune de LIHAC

Gilbert SIOUTAC

Pour la commune de L'ISLE-EN-DODON

Lionel WELTER

Chrystelle GAUTHIER

Loïc LE ROUX de BRETAGNE

Pour la commune de LODES

Véronique BERREBI

Pour la commune de LOUDET

Hervé ATHIEL

Pour la commune de MARTISSERRE

Maryse TOULON

Pour la commune de MAUVEZIN

Thierry PLANTE

Pour la commune de MIRAMBEAU

Josiane de MARCHI

Pour la commune de MIRAMONT DE COMMINGES

Laure VIGNEAUX

Pour la commune de MOLAS

Joëlle MEDOUS

Pour la commune de MONDILHAN

Joseph GASPARD

Pour la commune de MONTBERNARD

Pascal COUMES

Pour la commune de MONTESQUIEU-GUITTAUT

Philippe ALVIN

Pour la commune de MONGAILLAD SUR SAVE

Julien CHAINET

Pour la commune de MONTMAURIN

Gabriel AMIEL

Pour la commune de MONTOULIEU SAINT-BERNARD

Camille SORS

Pour la commune de MONTREJEAU

Eric MIQUEL

Maryse DUMOULIN

Philippe BRILAUD

Martine TARISSAN

Michel CAPOMASI

Pour la commune de NENIGAN

Damien CRESPIN

Pour la commune de NIZAN SUR GESSE

Mathieu SOLLE

Pour la commune de PEGUILHAN

Céline LAURENTIES-BARRERE

Pour la commune de PEYRISSAS

Guy LOUBEYRE

Pour la commune de PEYROUZET

Philippe LAGRANGE

Pour la commune de POINTIS-INARD

Didier TREINQUE

Pour la commune de PONLAT-TAILLEBOURG

Gilles FOURTIES

Pour la commune de PUYMAURIN

Valentin BIASON

Pour la commune de REGADES

Marlène GASTO

Pour la commune de RIEUCAZE

Jean-François CAZAUX

Pour la commune de RIOLAS

Michel DUPRAT

Pour la commune de SAINT-ANDRE

David CASTETS

Pour la commune de SAINT-ELIX-SEGLAN

Nicolas SUSPENE

Pour la commune de SAINT-FERREOL

Thierry BOUAS

Pour la commune de SAINT-FRAJOU

Alain DAVEZAC

Pour la commune de SAINT-GAUDENS

Jean-Yves DUCLOS, Magali GASTO-OUSTRIC, Jean-Luc SOUYRI, Isabelle RAULET, Eric HEUILLET, Josette CAZES, Alain PINET, Evelyne RIERA, Joël GUILLERMIN, Marie-Pierre BITEAU, Pierre SAFORCADA, Béatrice MALET, Jean-François AGNES, Annie NAVARRE, Vincent PUYMEGE, Céline RICOUL, Manuel ISASI, ANTUNES Arminda, Didier LACOUZATTE, Laura FINI, Benoît CAMPO-CASTILLO, Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT.

Pour la commune de SAINT-IGNAN

Elisabeth ROUEDE

Pour la commune de SAINT-LARY-BOUJEAN

Régis FARRE

Pour la commune de SAINT-LAURENT SUR SAVE
Daniel PITOUT

Pour la commune de SAINT-LOUP EN COMMINGES
Denis BOUZIGUES

Pour la commune de SAINT-MARCET
Chantal MILLET

Pour la commune de SAINT-PE DELBOSC
Jean-Pierre FORTASSIN

Pour la commune de SAINT-PLANCARD
Marie-Hélène FONTANEAU

Pour la commune de SALHERM
Michel de GAULEJAC

Pour la commune de SAMAN
Julien LACROIX

Pour la commune de SAMOUILLAN
Jean-Paul DANGLA

Pour la commune de SARRECAVE
Evelyne BOUBEE

Pour la commune de SARREMEZAN
Catherine ENEL

Pour la commune de SAUX ET POMAREDE
Evelyne SANSONETTO

Pour la commune de SAVARTHES
Martine GILLY

Pour la commune de SEDEILHAC
Philippe CASTERAN

Pour la commune de TERREBASSE
Jean FERRERE

Pour la commune de VALENTINE
Marie NADALET

Pour la commune de VILLENEUVE DE RIVIERE
Emilie SUBRA
Patrick HERY
Nadine VERDIER

Pour la commune de VILLENEUVE-LECUSSAN
Lionel BATMALE

**JE DECLARE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR ET COTEAUX COMMINGES
INSTALLE.**

Il convient de nommer un secrétaire de séance.

Appel à candidatures.

Emilie Subra est candidate.

Qui est pour, contre, abstention ?

Emilie Subra est nommée secrétaire de séance.

Je vais maintenant appeler à cette table, ainsi que le prévoit l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, Michel AUBERDIAC, doyen d'âge de cette assemblée qui va faire procéder à l'élection du Président ou de la Présidente de l'exécutif ».

PRESIDENCE ASSUREE PAR LE DOYEN D'AGE

Le doyen d'âge, Michel AUBERDIAC, s'installe à la table réservée à la présidence.

« Bonjour à toutes et à tous,

Je n'ai pas les talents d'orateur de mon aîné Monsieur de Galard à qui je voudrais rendre hommage pour son engagement dans la vie collective et territoriale. En ce qui me concerne je ne serai pas bien long mais je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée d'insister auprès de nos futurs candidats pour qu'ils prennent en considération nos petites communes. La solidarité territoriale doit jouer au maximum, elle n'est pas seulement financière elle doit avoir aussi un caractère humain et de service ; beaucoup de petites communes ont besoin d'aide matérielle, de conseils, d'accompagnement dans leurs actions, le département le fait mais ne peut intervenir au quotidien. Sur le plan financier certaines règles sont à revoir notamment pour les fonds de concours car le pourcentage n'a pas le même impact sur les petits et les gros projets, les petites communes ont essentiellement des petits projets. Les sommes allouées sont souvent ridicules avec la règle des pourcentages. Une activité me tient à cœur, le tourisme. Cela doit être notre fer de lance économique pour les semaines et les mois à venir, le tourisme est une activité transversale dans nos territoires ruraux. Il faut cesser de le considérer comme une partie négligeable ou complémentaire. C'est la base du développement économique de nos territoires ruraux avec bien sûr l'activité agricole. Suite aux événements en cours liés au Covid-19, nous entendons qu'il y aura un monde d'après. J'espère que la communauté de communes sera bienveillante envers nous. Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur Auberdiaac procède à l'appel des conseillers communautaires qui viennent d'être installés par le Président sortant (par ordre alphabétique des communes) et vérifie que le quorum est atteint.

Il constitue le bureau de vote en désignant **deux assesseurs** (appel à candidatures).

Sont désignés :

- 1- **Michel de GAULEJAC**
- 2- **Céline LAURENTIES-BARRERE**

Avant de procéder au vote, rappel des règles de vote :

- 1^{er} et 2^{ème} tour à la majorité absolue,
- 3^{ème} tour si besoin à la majorité relative.

Avant le vote, rappel des consignes pour le bon déroulement de la séance :

- 7 isolements sont à la disposition des élus : même si leur utilisation n'est pas une obligation, je vous engage vivement à les utiliser afin que le secret du vote soit pleinement respecté.

- Le vote va se dérouler de la manière suivante : vous vous lèverez rangée par rangée, en commençant par le n° 1 ; il y a 7 rangées sur chaque rang et 7 isoieurs. Essayez, si possible, de respecter une distance raisonnable entre vous.
- Les bulletins de vote, pré-imprimés, sont situés sur les 2 tables, devant les isoieurs. Je vous demanderai de plier votre bulletin en quatre à la sortie de l'isoieur ;
- Lorsque vous sortirez de l'isoieur, vous viendrez voter et émarger sur la table qui est devant moi.
- Du gel hydro-alcoolique est à votre disposition sur les tables où sont disposés les bulletins de vote et sur la table d'émargement : n'hésitez pas à vous en servir.
- Un stylo vous a été offert dans la brochure que l'on vous a distribuée
- **IMPORTANT** : Je vous demanderai de ne pas quitter la salle durant un vote, sauf motif exceptionnel ; dans ce cas, merci d'en avvertir impérativement un des agents afin que votre sortie puisse être retranscrite dans le procès-verbal.
- Pour ceux d'entre vous qui disposent d'une ou de deux procurations, vous voterez plusieurs fois de suite : tout d'abord pour vous, ensuite pour l'écu ou les élus qui vous a/ont donné procuration ;
- Si vous avez une question ou une interrogation sur le déroulement du vote, vous pouvez la poser maintenant ; si une question vous vient en cours de vote, merci de vous adresser à un agent qui nous la transmettra, et ce, pour ne pas perturber le bon déroulement du vote.

Déroulement du vote : 4 personnes à la table de dépouillement, 2 assesseurs, le Président et le secrétaire de séance avec l'appui techniques des services communautaires.

Une fois que tous les conseillers se sont rassis, il est procédé au dépouillement :

- l'urne est retournée,
- les deux assesseurs comptent les bulletins et vérifient que le nombre correspond bien aux émargements ;
- un des deux assesseurs fait passer un par un les bulletins au Président de séance qui lit le nom à voix haute et transmet les bulletins au secrétaire de séance qui les classe par paquets de 10 devant lui.
- A la fin du dépouillement, le nombre de bulletin est recompté et ils sont disposés dans une enveloppe.

Le doyen d'âge va faire ensuite procéder à l'élection du Président, ou de la Présidente, de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux du Comminges.

Il fait appel à candidature pour le poste de Président.

Il enregistre les candidatures de :

- **Magali Gasto-Oustric**, conseillère communautaire de la commune de Saint-Gaudens.
- **Julien Lacroix**, conseiller communautaire de la commune de Saman.

Les conseillers communautaires se rendent aux isoieurs et procèdent aux opérations de vote (urne + émargement). Il est procédé aux opérations de dépouillement.

Le Président de séance annonce le résultat du vote :

Ont obtenu :	
Magali Gasto-Oustric :	73 voix
Julien Lacroix :	63 voix.
Bulletins blancs :	5
Bulletins nuls :	/

141 bulletins ont été trouvés dans l'urne lors du dépouillement.

Madame Magali GASTO-OUSTRIC ayant obtenu la majorité absolue est donc élue Présidente de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges.

Je lui cède donc la place et la parole.

SORTIES DEFINITIVES

Loïc LE ROUX de BRETAGNE – procuration à Céline LAURENTIES-BARRERE

Damien CRESPIEN – procuration à Mathieu SOLLE

Geneviève CAPERAN-LORENZI – procuration à Claire VOUGNY

MADAME LA PRESIDENTE PREND LA PRESIDENCE DE LA SEANCE

Magali GASTO-OUSTRIC, Présidente, remercie Monsieur Auberdiaac pour la conduite de l'élection de la présidence et l'ensemble des membres de l'assemblée auxquels elle assure son soutien complet envers toutes les communes, les uns avec les autres et non les uns contre les autres.

Julien LACROIX félicite Madame la Présidente. Il remercie le groupe qui s'est constitué autour de sa candidature, dans cette belle aventure très enrichissante. La solidarité territoriale doit se développer. C'est une grande responsabilité pour le Comminges. Un message a été porté. Dans un vrai souci d'égalité au sein de la communauté de communes, de répartition, de maillage, Monsieur Lacroix demande de maintenir ce cap et lui souhaite bonne chance.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, la Présidente demande une suspension de séance d'un 1/4h.

La Présidente propose de poursuivre l'ordre du jour qui a été soumis.

Le 2^{ème} point à l'ordre du jour est la détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau avant de procéder à leur élection.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Le Président donne lecture :

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-268 du 03 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions prévues à l'article L. 5211-2 ;

En application de l'article L.5211-10 du CGCT la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur (la loi imposant une limite de 15 vice-présidents).

Considérant que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents ;

Considérant que le bureau d'un EPCI peut-être composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'autres membres ;

Le conseil communautaire décide

DE FIXER le nombre de vice-présidents à 14

DE FIXER le nombre des autres membres du bureau au nombre de 10.

Qui est pour ? **138**
Qui est contre ? /
Qui s'abstient ? **2**

Les conseillers communautaires vont donc procéder successivement à l'élection de **quatorze vice-présidents** et de **dix membres du bureau**.

Le vote a lieu au scrutin secret.

ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS

Pour le poste de 1^{er} Vice-Président(e),

Je fais appel à candidatures.

J'enregistre la (les) candidature(s) de :

Mr Alain FRECHOU

Mr Daniel PITOUT

Nous allons procéder au vote.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter en remplissant un bulletin blanc que vous trouverez sur les tables devant les isolements.

Il sera procédé au vote au scrutin secret dans les conditions énoncées précédemment.

Voici le résultat de ce premier tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	140
- nom des candidats	
- Mr Alain FRECHOU	79 voix
- Mr Daniel PITOUT	58 voix
- bulletins blancs / nuls :	3

Mr Alain FRECHOU ayant obtenu la majorité absolue est donc élu 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

Alain FRECHOU remercie l'assemblée et dit se rapprocher des propos de Julien LACROIX pour garantir la richesse sur le saint-gaudinois comme sur les petites communes qui ont bien besoin de cette redistribution.

Pour le poste de 2ème Vice-Président(e),

Je fais appel à candidatures.

J'enregistre la (les) candidature(s) de :

Mme Emilie SUBRA
Mme Claire VOUGNY

Nous allons procéder au vote.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter en remplissant un bulletin blanc que vous trouverez sur les tables devant les isoairs.

Il sera procédé au vote au scrutin secret dans les conditions énoncées précédemment.

Voici le résultat de ce premier tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	140
- nom des candidats	
- Mme Emilie SUBRA	69 voix
- Mme Claire VOUGNY	69 voix
- bulletins blancs / nuls :	2

Aucune candidate n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin

Magali GASTO-OUSTRIC demande de pouvoir se rendre à l'isoloir alors que l'urne est ouverte. Suite à la remarque de Virginie NICOLAS sur ce vote tardif, l'assemblée se prononce pour le maintien de ce second tour de scrutin.

Voici le résultat de ce deuxième tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	140
- nom des candidats	
Mme Emilie SUBRA	67 voix
Mme Claire VOUGNY	70 voix
- bulletins blancs / nuls :	3

Mme Claire VOUGNY ayant obtenu la majorité absolue est donc élue 2ème Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

SUSPENSION DE SEANCE (déjeuner sur place)

Pour le poste de 3^{ème} Vice-Président(e),

Je fais appel à candidatures.

J'enregistre la (les) candidature(s) de :

Mr Jean-Bernard CASTEX

Mr Julien LACROIX

Nous allons procéder au vote.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter en remplissant un bulletin blanc que vous trouverez sur les tables devant les isolements.

Il sera procédé au vote au scrutin secret dans les conditions énoncées précédemment.

Voici le résultat de ce premier tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	140
- nom des candidats	
- Mr Jean-Bernard CASTEX	66 voix
- Mr Julien LACROIX	71 voix
- bulletins blancs / nuls :	3

Mr Julien LACROIX ayant obtenu la majorité absolue est donc élu 3^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

Pour le poste de 4^{ème} Vice-Président(e),

Je fais appel à candidatures.

J'enregistre la (les) candidature(s) de :

Mr Philippe BRILLAUD

Nous allons procéder au vote.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter en remplissant un bulletin blanc que vous trouverez sur les tables devant les isolements.

Il sera procédé au vote au scrutin secret dans les conditions énoncées précédemment.

Voici le résultat de ce premier tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	140
- nom des candidats	
- Mr Philippe BRILLAUD	79 voix
- Mr Jean-Yves DUCLOS	1 voix
- Mr Régis FARRE	1 voix
- Mr Eric MIQUEL	4 voix
- Mr Denis SARRAQUIGNE	1 voix
- bulletins blancs / nuls :	54

Mr Philippe BRILLAUD ayant obtenu la majorité absolue est donc élu 4ème Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

ARRIVEE DE

Pierre SAFORCADA – annulation de la procuration donnée à JY Duclos

Pour le poste de 5^{ème} Vice-Président(e),

Je fais appel à candidatures.

J'enregistre la (les) candidature(s) de :

Mr Jean FERRERE

Mr Jean-Michel LOSEGO

Nous allons procéder au vote.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter en remplissant un bulletin blanc que vous trouverez sur les tables devant les isoairs.

Il sera procédé au vote au scrutin secret dans les conditions énoncées précédemment.

Voici le résultat de ce premier tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	140
- nom des candidats	
- Mr Jean FERRERE	72 voix
- Mr Jean-Michel LOSEGO	66 voix
- bulletins blancs / nuls :	2

Mr Jean FERRERE ayant obtenu la majorité absolue est donc élu 5ème Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

Pour le poste de 6^{ème} Vice-Président(e),

Je fais appel à candidatures.

J'enregistre la (les) candidature(s) de :

Mr Gilbert SIOUTAC
Mr Lionel WELTER

Nous allons procéder au vote.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter en remplissant un bulletin blanc que vous trouverez sur les tables devant les isolements.

Il sera procédé au vote au scrutin secret dans les conditions énoncées précédemment.

Voici le résultat de ce premier tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	140
- nom des candidats	
- Mr Gilbert SIOUTAC	70 voix
- Mr Lionel WELTER	67 voix
- bulletins blancs / nuls :	3

Mr Gilbert SIOUTAC ayant obtenu la majorité absolue est donc élu 6ème Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

Pour le poste de 7^{ème} Vice-Président(e),

Je fais appel à candidatures.

J'enregistre la (les) candidature(s) de :

Mme Céline LAURENTIES-BARRERE
Mr Régis FARRE

Nous allons procéder au vote.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter en remplissant un bulletin blanc que vous trouverez sur les tables devant les isolements.

Il sera procédé au vote au scrutin secret dans les conditions énoncées précédemment.

Voici le résultat de ce premier tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	140
- nom des candidats	
- Mme Céline LAURENTIES-BARRERE	77 voix
- Mr Régis FARRE	63 voix
- bulletins blancs / nuls :	0

Mme Céline LAURENTIES-BARRERE ayant obtenu la majorité absolue est donc élue 7ème Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

Pour le poste de 8^{ème} Vice-Président(e),

Je fais appel à candidatures.

J'enregistre la (les) candidature(s) de :

Mme Evelyne SANSONETTO

Mme Laure VIGNEAUX

Nous allons procéder au vote.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter en remplissant un bulletin blanc que vous trouverez sur les tables devant les isoairs.

Il sera procédé au vote au scrutin secret dans les conditions énoncées précédemment.

Voici le résultat de ce premier tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	140
- nom des candidats	
- Mme Evelyne SANSONETTO	66 voix
- Mme Laure VIGNEAUX	71 voix
- bulletins blancs / nuls :	3

Mme Laure VIGNEAUX ayant obtenu la majorité absolue est donc élue 8ème Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

SORTIE DEFINITIVE

Martine GILLY – procuration à Evelyne SANSONETTO

Pour le poste de 9^{ème} Vice-Président(e),

Je fais appel à candidatures.

J'enregistre la (les) candidature(s) de :

Mr Jean-Charles DASQUE

Mme Virginie NICOLAS

Nous allons procéder au vote.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter en remplissant un bulletin blanc que vous trouverez sur les tables devant les isolements.

Il sera procédé au vote au scrutin secret dans les conditions énoncées précédemment.

Voici le résultat de ce premier tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	140
- nom des candidats	
- Mr Jean-Charles DASQUE	73 voix
- Mme Virginie NICOLAS	63 voix
- Mr Daniel SABATHE	1 voix
- bulletins blancs / nuls :	3

Mr Jean-Charles DASQUE ayant obtenu la majorité absolue est donc élu 9ème Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

SORTIE DEFINITIVE

Didier TREINQUE – procuration à Laure VIGNEAUX

Pour le poste de 10^{ème} Vice-Président(e),

Je fais appel à candidatures.

J'enregistre la (les) candidature(s) de :

Mr Alain BOUBEE

Mme Evelyne BOUBEE

Nous allons procéder au vote.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter en remplissant un bulletin blanc que vous trouverez sur les tables devant les isolements.

Il sera procédé au vote au scrutin secret dans les conditions énoncées précédemment.

Voici le résultat de ce premier tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	140
- nom des candidats	
- Mr Alain BOUBEE	82 voix
- Mme Evelyne BOUBEE	55 voix
- Mr Eric MIQUEL	1 voix
- bulletins blancs / nuls :	2

Mr Alain BOUBEE ayant obtenu la majorité absolue est donc élu 10ème Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

SORTIES DEFINITIVES

Fabienne CAUBET – procuration à Alain BOUBEE

Jean-Pierre FORTASSIN – procuration à Jérôme ADOUE

Lucienne CORTINAS – procuration à Sébastien DAVAND

Jacqueline RAMOS – procuration à Marie NADALET

Pour le poste de 11^{ème} Vice-Président(e),

Je fais appel à candidatures.

J'enregistre la (les) candidature(s) de :

Mr Serge ANE

Mr Laurent BRIOL

Nous allons procéder au vote.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter en remplissant un bulletin blanc que vous trouverez sur les tables devant les isolements.

Il sera procédé au vote au scrutin secret dans les conditions énoncées précédemment.

Voici le résultat de ce premier tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	140
- nom des candidats	
- Mr Serge ANE	59 voix
- Mr Laurent BRIOL	70 voix
- bulletins blancs / nuls :	11

Mr Laurent BRIOL ayant obtenu la majorité absolue est donc élu 11ème Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

Julien LACROIX demande quelles sont les raisons d'une absence de candidatures pour Aurignac.

La Présidente rappelle qu'il reste encore des élections à venir et rappelle s'être déjà expliquée à ce sujet.

Pour le poste de 12^{ème} Vice-Président(e),

Je fais appel à candidatures.

J'enregistre la (les) candidature(s) de :

Mme Elisabeth ROUEDE

Mr Bouziane BRINI

Nous allons procéder au vote.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter en remplissant un bulletin blanc que vous trouverez sur les tables devant les isoairs.

Il sera procédé au vote au scrutin secret dans les conditions énoncées précédemment.

Voici le résultat de ce premier tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	140
- nom des candidats	
- Mme Elisabeth ROUEDE	74 voix
- Mr Bouziane BRINI	59 voix
- bulletins blancs / nuls :	7

Mme Elisabeth ROUEDE ayant obtenu la majorité absolue est donc élue 12ème Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

Pour le poste de 13^{ème} Vice-Président(e),

Je fais appel à candidatures.

J'enregistre la (les) candidature(s) de :

Mme Marie-Hélène FONTANEAU

Mr Eric MIQUEL

Nous allons procéder au vote.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter en remplissant un bulletin blanc que vous trouverez sur les tables devant les isolements.

Il sera procédé au vote au scrutin secret dans les conditions énoncées précédemment.

Voici le résultat de ce premier tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	140
- nom des candidats	
- Mme Marie-Hélène FONTANEAU	70 voix
- Mr Eric MIQUEL	64 voix
- Mme Catherine BRUMAS	1 voix
- bulletins blancs / nuls :	5

Mme Marie Hélène FONTANEAU ayant obtenu la majorité absolue est donc élue 13^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

SORTIE DEFINITIVE

Pascal COUMES – procuration à Valentin BIASON

Pour le poste de 14^{ème} Vice-Président(e),

Je fais appel à candidatures.

J'enregistre la (les) candidature(s) de :

Mr Jean-Claude DURROUX

Mr Bouziane BRINI

Nous allons procéder au vote.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter en remplissant un bulletin blanc que vous trouverez sur les tables devant les isolements.

Il sera procédé au vote au scrutin secret dans les conditions énoncées précédemment.

Voici le résultat de ce premier tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	140
- nom des candidats	
- Mr Jean-Claude DURROUX	74 voix
- Mr Bouziane BRINI	58 voix
- bulletins blancs / nuls :	8

Mr Jean-Claude DURROUX ayant obtenu la majorité absolue est donc élu 14ème Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

SORTIES DEFINITIVES

Julien CHAINET – procuration à Régis FARRE

Alain PASSAMENT – procuration à Jean-Michel LOSEGO

Jean-Claude ARSEGUET – procuration à Gilbert SIOUTAC

Thierry PLANTE – procuration à Maryse TOULON

Guy FRANCO

Thierry BOUAS

Jean-Bernard CASTEX – procuration à Jean FERRERE

Frédéric IMBERT – procuration à Annabelle FAUVERNIER

Josette CAZES – procuration à Béatrice MALET

SUSPENSION DE SEANCE DE 10MN

ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU NON VICE-PRESIDENTS

La Présidente rappelle qu'il reste à élire les dix membres du bureau non vice-présidents. En accord avec Julien LACROIX, la liste des dix conseillers communautaires suivants est présentée :

- Jean Michel LOSEGO
- Lionel WELTER
- Eric MIQUEL
- Jérôme ADOUE
- Jean-Yves DUCLOS
- Jean-François CAZAUX
- Yves-Pierre BARRAU
- Michel de GAULEJAC
- Emilie SUBRA
- Thierry POUZOL

La Présidente propose à l'assemblée communautaire :

- le vote de la liste entière, en bloc. 129 élus se prononcent POUR
- le vote à main levée : 3 élus se prononcent CONTRE

Par conséquent le vote est organisé avec bulletins secrets et passage à l'isoloir

- POUR ou CONTRE la liste proposée

Résultats de ce tour de scrutin :

- <i>Bulletins trouvés dans l'urne :</i>	138
- <i>nom des candidats</i>	
- <i>Jean Michel LOSEGO</i>	109 voix
- <i>Lionel WELTER</i>	109 voix
- <i>Eric MIQUEL</i>	109 voix
- <i>Jérôme ADOUE</i>	109 voix
- <i>Jean-Yves DUCLOS</i>	109 voix
- <i>Jean-François CAZAUX</i>	109 voix
- <i>Yves-Pierre BARRAU</i>	109 voix
- <i>Michel de GAULEJAC</i>	109 voix
- <i>Emilie SUBRA</i>	109 voix
- <i>Thierry POUZOL</i>	109 voix
- <i>bulletins blancs / nuls :</i>	29

Sont donc élus membres du bureau de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

- **Jean Michel LOSEGO**
- **Lionel WELTER**
- **Eric MIQUEL**
- **Jérôme ADOUE**
- **Jean-Yves DUCLOS**
- **Jean-François CAZAUX**
- **Yves-Pierre BARRAU**
- **Michel de GAULEJAC**
- **Emilie SUBRA**
- **Thierry POUZOL**

SORTIE DEFINITIVE

Guy LOUBEYRE

PROCLAMATION DES RESULTATS

Sont proclamés en qualité de :

Présidente	Magali GASTO-OUSTRIC
1 ^{er} vice-président	Alain FRECHOU

2 ^{ème} vice-présidente	Claire VOUGNY
3 ^{ème} vice-président	Julien LACROIX
4 ^{ème} vice-président	Philippe BRILLAUD
5 ^{ème} vice-président	Jean FERRERE
6 ^{ème} vice-président	Gilbert SIOUTAC
7 ^{ème} vice-présidente	Céline LAURENTIES-BARRERE
8 ^{ème} vice-présidente	Laure VIGNEAUX
9 ^{ème} vice-président	Jean-Charles DASQUE
10 ^{ème} vice-président	Alain BOUBEE
11 ^{ème} vice-président	Laurent BRIOL
12 ^{ème} vice-présidente	Elisabeth ROUEDE
13 ^{ème} vice-présidente	Marie-Hélène FONTANEAU
14 ^{ème} vice-président	Jean-Claude DURROUX
Membre du bureau	Jean-Michel LOSEGO
Membre du bureau	Lionel WELTER
Membre du bureau	Eric MIQUEL
Membre du bureau	Jérôme ADOUE
Membre du bureau	Jean-Yves DUCLOS
Membre du bureau	Jean-François CAZAUX
Membre du bureau	Yves-Pierre BARRAU

Membre du bureau	Michel de GAULEJAC
Membre du bureau	Emilie SUBRA
Membre du bureau	Thierry POUZOL

**LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL
PAR LA PRESIDENTE**

L'article L111-1-1 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions du CGCT relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

Charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

A la suite de cette lecture, une copie de la charte de l'élu local et des dispositions du CGCT relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions est remise à chacun des conseillers communautaires.

**COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES
CREATION D'UNE COMMISSION FINANCES
DESIGNATION DES MEMBRES**

La Présidente présente le rapport suivant :

Par renvoi de l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L2121-22 du même code, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Les commissions des communautés comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus.

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine

Considérant qu'un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle

Considérant que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes.

Pour le bon fonctionnement de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges, il est proposé la création d'une **commission finances**, instituée pour traiter des questions d'ordre budgétaire et financier et ce avant les séances du bureau ou du conseil communautaire.

Madame la Présidente propose que cette commission soit composée de :

- Madame la Présidente
- des 14 vice-présidents.

En conséquence, je vous demanderai de bien vouloir :

- **AUTORISER** la création d'une commission finances pour la durée du mandat
- **DESIGNER** en tant que membres de la commission finances :

- **La Présidente : Magali GASTO-OUSTRIC**
- **Alain FRECHOU**
- **Claire VOUGNY**
- **Julien LACROIX**
- **Philippe BRILAUD**
- **Jean FERRERE**
- **Gilbert SIOUTAC**
- **Céline LAURENTIES-BARRERE**
- **Laure VIGNEAUX**
- **Jean-Charles DASQUE**
- **Alain BOUBEE**
- **Laurent BRIOL**
- **Elisabeth ROUEDE**
- **Marie-Hélène FONTANEAU**
- **Jean-Claude DURROUX**

- **DIRE** que les conseillers municipaux des communes membres de la communauté de communes peuvent participer aux réunions de la commission dans les conditions indiquées ci-dessus
- **DIRE** que les règles de fonctionnement de cette commission finances seront prévues au règlement intérieur de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges.

POUR : 138
CONTRE : //
ABSTENTIONS : //

ADOPTE

La Présidente ajoute que cette commission se réunira avant le 31 juillet pour travailler sur le budget.

La séance est levée à 20h00.